

L'escalier de la discorde.

Il serait donc possible, pour une municipalité, de vendre un bien public au profit d'une société privée ?

MédiaChatres, à voulu en savoir plus !

Comment un escalier, servant tous les jours à des centaines de personnes (principalement des étudiants), pour éviter un grand détour ou pire, de traverser un boulevard avec un flot ininterrompu de véhicules, (prenant ainsi de gros risques), disparaît du jour au lendemain ?

Voici pourtant, ce qui est arrivé Boulevard de la Courtille, afin de privilégier la construction d'une résidence privée.



Démoli puis reconstruit, il est aujourd'hui inaccessible car clôturé.

Et pour mémoire, le passage souterrain, avait en d'autres temps, failli également disparaître, provoquant un tôle des commerçants et des riverains.

Et cela dans la plus stricte légalité, (peut-être pas) ?

<https://www.systemed.fr/normes-droit-regles/acheter-partie-domaine-public-possible-sous-certaines-conditions,4324.html#:~:text=Un%20domaine%20public%20interdit%20%C3%A0%20la%20vente.%20Les,cependant%2C%20au%20terme%20d%E2%80%99une%20proc%C3%A9dure%20de%20d%C3%A9classement%2C%20>

et également :

<https://blog.landot-avocats.net/2016/12/14/une-vente-de-domaine-public-a-une-personne-privee-etant-illicite-la-deliberation-relative-a-cette-vente-peut-et-meme-doit-etre-retiree-a-tout-moment-la-personne-privee-ne-peut-se-prevaloir-dun-droit/>

Une vente de domaine public à une personne privée étant illicite, la délibération relative à cette vente peut et même doit être retirée à tout moment. La personne privée ne peut se prévaloir d'un droit acquis au terme d'une période de 4 mois

Serge Maloud

La « malédiction » de la lettre « C » . . .

Une lettre maudite dans l'alphabet , le . . . « C » (?)

<https://www.moneyvox.fr/banque/actualites/84362/carrefour-banque-la-tres-mauvaise-surprise-du-defunt-compte-c-zam>

La rédaction



EN « ABSURDIE » !

De quoi y perdre son latin . . . mais surtout des points !

La « logique » humaine est parfois très difficile à suivre, jugez plutôt.

MédiaChartres vous révèle en photos, une petite partie de son « *catalogue d'incongruités locales* » .

Vous pouvez l'enrichir à tout moment, de vos propres clichés, et nous vous en remercions.

Et oui, »C« est aussi ça, Chartres !



Yves Dubois

ENQUÊTE SUR LES MARCHES PUBLICS »

Vaste programme et défi, auquel [MédiaChartres](#) à décidé de s'intéresser de près.

Il semble, que de nombreuses communes d'**Eure et Loir** (et en France), ne se préoccupent pas des règles régissant les appels d'offres Publics (?)

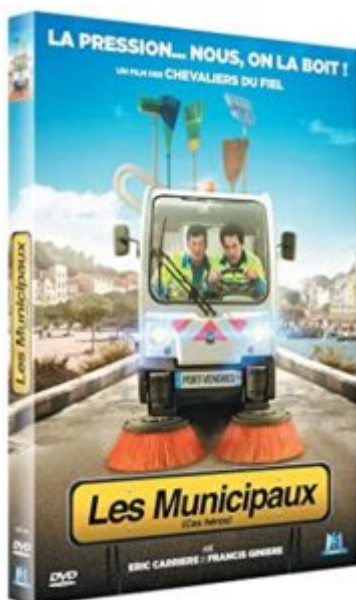
[MédiaChartres](#), vous révélera prochainement, les résultats de ses investigations.



LE DVD DU MOIS !

En cette période difficile, [MédiaChartres](#) à trouvé un DVD (film), qui devrait obligatoirement vous relaxer (sauf les personnes ciblées par cette parodie, du moins . . . ceux qui manquent cruellement d'humour).

Haut dessus ou en dessous de la vérité (?) à vous de juger.



FOURRIERE INFO . . .

Pour info, si malheureusement votre véhicule devait se retrouver en fourrière (quelle qu'en soit la raison), [MédiaChartres](#) vous informe de la bonne marche à suivre.



NB/MédiaChartres, a suggéré récemment à la **Mairie**, d'utiliser le bulletin d'informations « **Votre Ville** » (pour Chartres) pour informer les résidents et lecteurs, idem pour les autres localités.

Nous attendons avec impatience les prochaines parutions pour vérifier, si ces dernières servent à autre chose qu'à de l'auto satisfaction et congratulation (?)

En premier lieu, ne **JAMAIS** laisser les documents du véhicule dans ce dernier, pour le risque d'utilisation frauduleux en cas de vol, mais surtout dans ce cas précis.

Inutile de vous précipiter à la fourrière pour récupérer votre véhicule, car il vous faudra au préalable, passer au poste de la **PM** (Police Municipale) de votre lieu de résidence, qui vérifiera si vous êtes en règle et à jour de vos papiers, à la suite de quoi, il vous sera rédigé une sorte de « main levée » précieux sésame que vous devrez remettre au gestionnaire de la fourrière avant d'acquitter le prix de: **121,27 euros TTC** (tarif national, fixé par l'État).

Nonobstant, le **PV de 35 euros** (à régler sous 45 jours, passé

ce délai, il sera majoré et vous coûtera 75 euros) vous le recevrez par la poste.

Dernier conseil, avant de vous déplacer, renseignez-vous sur l'adresse de la fourrière, elle peut avoir changé et surtout . . . **soyez vigilant et prudent.**

Yves Dubois

A LA TÊTE DU GERANT . . .

MédiaChartres, vous invite à prendre connaissance, d'un article publié par un confrère.

Nous pouvons tous nous interroger sur une justice, du genre « **à la tête du Gérant** » (?)

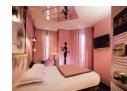
Rappel des faits: Sur une période de deux années, des actes de prostitutions similaires

ont été révélés par les forces de l'ordre à Chartres, que la presse locale à relayé dans ses colonnes !

Même cas de figure, et pourtant . . . à **Barjouville**, le Gérant de l'hôtel concerné (toujours le même) ne sera **JAMAIS** inquiété



par la justice, pourquoi (?)



Une sorte de « **microclimat judiciaire** » existerait-il en **Eure et Loir** (?)

ICI :

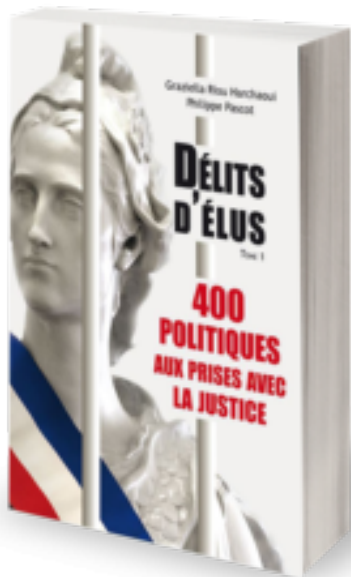
https://actu.fr/ile-de-france/vert-saint-denis_77495/seine-et-marne-prostitution-a-vert-saint-denis-les-dirigeants-de-l-hotel-1ere-classe-poursuivis_41653385.html

La Rédaction

Nous vous conseillons . . .

Pour occuper vos soirées de vacances, et vous documenter.

Bonne lecture à tous;



Nous y voici !



NOUVEAU !

MédiaChartres, en immersion totale dans le grand bain de l'information

locale et de son environnement
immédiat, du Lundi au Vendredi.



Le Week-end et



Travailler pour un support indépendant, **apolitique et sans pression ni censure**, conditions plutôt rares à notre époque dans la sphère médiatique, est un plaisir, voir... (limite) un privilège.

Désolé, pour l'aspect «non- consensuel» des relations avec nos confrères locaux, mais la véritable raison d'exister de ce support est **justement** de dire ce que les autres taisent, nous serons donc . . . complémentaires.

Difficile (et nous le comprenons) d'être libre, lorsque l'on dépend d'une ou plusieurs entités institutionnelles, en partie sous la coupe d'une banque qui vous héberge, et à qui vous devez faire de la PUB à chaque parution, ou encore d'une fondation détenant plus de 60% des parts de votre capital !

Nous sommes sûr que certains professionnels de l'info ne tarderont pas à nous rejoindre, et pour cause !

Une véritable information libre, sans tabou, sans aucun compromis, gratuite et accessible à tous, que désirer de PLUS

?

Lisez et faites découvrir à tous **MédiaChartres** le média qui va au fond des choses et creuse ses sujets pour mieux vous informer.

Votre fidélité sera pour nous, synonyme d'encouragement et nous vous en remercions déjà.

Un média, à votre écoute pour mettre sur la place publique les injustices et manquements que vous constatez ou subissez ?

MédiaChartres vous donne la parole et vérifiera toutes allégations sérieuses pour enquêter et les traiter rapidement, en préservant l'anonymat.

contact@mediachartres.fr

Bienvenue à tous, dans l'univers de la véritable information.

La rédaction

Permis de ne pas afficher ?

Petit

rappel :

<https://www.service-public.fr/particuliers/vosdroits/F1988>

Les habitants de **Chartres** et d'ailleurs ont remarqué le nombre croissant des chantiers immobiliers en centre, basse ville ou

périphérie : construction, rénovation, changement d'affectation de locaux commerciaux (suite au turn-over important, ils sont pléthoriques).

La Ville n'est désormais, qu'un vaste chantier permanent avec des ballets incessants de poids lourds, qui ne respectent pas la limitation de circulation, concernant le tonnage autorisé sans **AUCUNE** dérogation !



Mais à y regarder de plus près, **MédiaChartres** a constaté que très peu de ces chantiers, qu'ils soient professionnels ou particuliers, affichent les permis de construire ou de déclaration de travaux (**pourtant obligatoires**) !



Diverses tentatives de signalements ont été faites auprès des instances compétentes: (Police Municipale, mairie, services de l'urbanisme) afin de faire respecter la loi, mais il semble que cela ne soit définitivement pas la priorité à **Chartres**, mais plutôt une spécialité locale et même Départementale !

Bienveillance et tolérance au menu du quotidien.

« C'Chartres » , ville exemplaire ?

Il semble acquis que cela n'est pas pour demain (...)

Patrick Maresko